



OFFRE DE BIENVENUE EN GESTION SOUS MANDAT SOUS CONDITIONS¹

Offre valable du 01/04/2025 au 31/05/2025

JUSQU'À
2000€ OFFERTS
SOUS CONDITIONS¹

50€ OFFERTS
SI MISE EN PLACE
DE VERSEMENTS
PROGRAMMÉS

Offre valable pour une 1^{ère} adhésion en mandat d'arbitrage Lazard Frères Gestion au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir² avec un versement initial net de 200 000€ minimum investi à 100% en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

L'accès au mode de gestion donnant droit à prime est subordonné à la volonté ou non de l'adhérent de déléguer les actes d'arbitrages.

Je soussigné(e) souhaite bénéficier de la prime de bienvenue offerte sous conditions¹ pour une première adhésion en mandat d'arbitrage Lazard Frères Gestion au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir², avec un versement initial net de 5 000€ minimum investi à 100% en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

☐ Avec versement mensuel programmé

☐ Sans versement mensuel programmé

Montant du versement initial	Montant de la prime
5 000€ jusqu'à 9 999€	200€ ☐
10 000€ jusqu'à 24 999€	250€ ☐
25 000€ jusqu'à 49 999€	350€ ☐

Montant du versement initial	Montant de la prime
50 000€ jusqu'à 99 999€	500€ ☐
100 000€ jusqu'à 199 999€	1 000€ ☐
Plus de 200 000€	2 000€ ☐

L'accès au mode de gestion donnant droit à prime est subordonné à la volonté ou non de l'adhérent de déléguer les actes d'arbitrages. Le mandat d'arbitrage a recours à des investissements en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

Montant total de la prime :

Fait à, le

Signature

J'ai bien noté que ma prime de bienvenue sera versée sur mon contrat dans les trois mois suivant la validation de mon dossier d'adhésion.

¹ Jusqu'à 2 000 euros offerts pour une première adhésion en mandat d'arbitrage Lazard Frères Gestion au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir², avec un versement initial net de 200 000 € minimum investi à 100% en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital**, et 50€ supplémentaires offerts pour la mise en place d'un versement mensuel programmé de 25€ minimum pendant 1 an investi à 100% en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

Prime de 200 € valable pour un versement net initial de 5 000 € minimum et jusqu'à 9 999 €
Prime de 250 € valable pour un versement net initial de 10 000 € minimum et jusqu'à 24 999 €
Prime de 350 € valable pour un versement net initial de 25 000 € minimum et jusqu'à 49 999 €

Prime de 500 € valable pour un versement net initial de 50 000 € minimum et jusqu'à 99 999 €
Prime de 1 000 € valable pour un versement net initial de 100 000 € minimum et jusqu'à 199 999 €
Prime de 2 000 € valable pour un versement net initial de 200 000 € minimum

Versement initial de 5 000€ minimum fait par une personne physique sur un contrat Croissance Avenir, reçu entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mai 2025 (date de réception de la demande d'adhésion complète faisant foi) accompagné du coupon de l'offre, sous réserve d'acceptation par Epargnissimo et sous condition qu'il n'y ait pas de sortie (partielle ou totale) la première année suivant la date de signature de la demande d'adhésion. L'assureur versera la prime sur le contrat du client dans les trois mois suivant la validation du dossier d'adhésion. **L'accès au mode de gestion donnant droit à prime est subordonné à la volonté ou non de l'adhérent de déléguer les actes d'arbitrages. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

² Croissance Avenir est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport. Ce contrat est commercialisé par Epargnissimo et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances - 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest. Suravenir et Epargnissimo sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09). Le document d'informations clés du contrat d'assurance-vie Croissance Avenir contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur notre site www.epargnissimo.fr.

EPARGNISSIMO, société par actions simplifiée, RCS TOULOUSE SIREN : 509 041 489. Siège Social : 9 rue Alsace Lorraine, 31000 Toulouse. EPARGNISSIMO est enregistré à l'ORIAS sous le numéro 09 049 292 - Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) - Mandataire d'intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (MIOBSP). Garantie financière auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 Rue Henri Champion, 72030 LE MANS Cedex 9. www.epargnissimo.fr. Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.



Epargnissimo